



## Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Moussa Elias

2021-CE-40

### **Quel futur pour les matchs de foot internationaux au stade St-Léonard ?**

#### **I. Question**

Le canton et la Ville de Fribourg assument paritairement les charges et les investissements du stade universitaire St-Léonard. Le stade est géré par la commission du stade universitaire de St-Léonard, présidée par M. le Conseiller d'Etat-Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Ce stade est utilisé par les étudiants en sport, le sport universitaire et, en grande partie, par les clubs de sport de la ville de Fribourg.

Y sont également organisées des grandes manifestations comme des matchs de football internationaux. A titre d'exemple, les différentes équipes nationales espoirs de la Nati (M19, M17, M16, M15) y disputent régulièrement des matchs internationaux, ce qui profite au rayonnement de la ville et du canton.

Dans un article du 15 octobre 2020 paru dans *La Liberté*, on a pu apprendre les grands jalons de la planification actualisée des travaux liés au stade ainsi que le fait que la réfection de la piste d'athlétisme sera également à l'ordre du jour. A cet égard, le budget 2021 de la ville prévoit que courant 2021, le Conseil général sera amené à se prononcer sur un montant de 3 millions de francs pour la piste synthétique et les aménagements connexes. Le Grand Conseil sera certainement également amené à se prononcer sur la participation de l'Etat pour ces mêmes travaux.

Or, il semblerait que pour la réfection de la piste d'athlétisme, la commission du stade aurait décidé de retenir un projet qui induira une réduction de la surface du terrain de foot. Cela aura pour conséquence que le terrain de foot ne correspondra plus aux exigences imposées par les sélections nationales et les clubs européens pour l'organisation des matchs internationaux. La dimension du terrain du stade universitaire de St-Léonard est un atout non négligeable pour le sport fribourgeois. En effet, les matchs internationaux représentent un vecteur d'intégration et de formation extrêmement important pour les jeunes actifs dans le sport (événements rassemblant jusqu'à 9000 spectateurs). En réduisant la surface de terrain, il n'existera quasiment plus aucun terrain de foot dans le canton de Fribourg, capable de recevoir de telles rencontres. Fini donc les matchs des équipes nationales espoirs de la Nati, à Fribourg, ou des matchs amicaux internationaux, ce qui serait très regrettable tant pour le football fribourgeois que pour le rayonnement de la ville et du canton. Economiquement parlant, ce type d'événements peut également être considéré comme extrêmement important. En effet, les équipes nationales venant jouer des matchs séjournent en moyenne 5 à 10 jours dans la région. Par ailleurs, l'investissement financier prévu pour le stade universitaire devrait permettre d'augmenter les possibilités d'y organiser des événements et non pas les diminuer.

La planification probable de la commission du stade soulève les questions suivantes :

1. Quelle est la compétence de la commission du stade universitaire de St-Léonard pour planifier et gérer les différents travaux liés au stade universitaire St-Léonard et sur quelle base ?
2. Est-il juste que la commission prévoit un projet de réfection de la piste d'athlétisme qui induira une réduction de la surface du terrain de foot ; ce qui conduirait à ce que ce terrain ne soit plus « éligible » pour l'organisation des matchs internationaux tels que, par ex., des rencontres des équipes nationales espoirs de la Nati ?
3. Le Conseil d'Etat partage-t-il l'avis que le stade St-Léonard devrait continuer à pouvoir accueillir des matchs de football internationaux tels que, par ex., les rencontres des équipes nationales d'espoirs de la Nati ? Si oui, comment va-t-il faire en sorte que tel sera toujours le cas ? Si non, pour quelle raison ?

27 janvier 2021

## II. Réponse du Conseil d'Etat

Le stade universitaire St-Léonard a été construit en 1932 dans le but de promouvoir la formation et la pratique sportive des étudiantes et étudiants de l'Université de Fribourg. Cette dernière est la propriétaire de l'infrastructure. Elle met le stade à disposition de différents clubs et associations non universitaires, ainsi que de compétitions et manifestations cantonales, nationales et internationales. Afin d'assurer la gestion et la surveillance commune de ces infrastructures, une convention a été conclue entre l'Etat et la Ville de Fribourg, instaurant de ce fait la constitution de la commission du stade universitaire St-Léonard avec des représentants des deux partenaires. Il est évident que les divers utilisateurs de cette infrastructure universitaire n'ont pas tous les mêmes besoins et il en découle inévitablement certains conflits d'intérêts entre eux. Par exemple, l'athlétisme et le football peuvent avoir des attentes différentes, qui elles-mêmes peuvent entrer en contradiction avec la mission première du stade.

Cela étant rappelé, le Conseil d'Etat répond ci-après aux différentes interrogations.

1. *Quelle est la compétence de la commission du stade universitaire de St-Léonard pour planifier et gérer les différents travaux liés au stade universitaire St-Léonard et sur quelle base ?*

Comme indiqué plus haut, l'Etat de Fribourg et la Ville de Fribourg ont passé une convention cadrant la gestion et la surveillance du stade universitaire St-Léonard. L'article 4 de cette dernière règle les attributions de la commission du stade universitaire St-Léonard, dont celle de décider des travaux de construction, d'agrandissement ou de rénovation, entraînant des dépenses d'investissements, ainsi que le mode de financement et la répartition des charges financières qui en découlent, sous réserve des compétences budgétaires de l'Etat et de la Commune (alinéa 5).

2. *Est-il juste que la commission prévoit un projet de réfection de la piste d'athlétisme qui induira une réduction de la surface du terrain de foot ; ce qui conduirait à ce que ce terrain ne soit plus « éligible » pour l'organisation des matchs internationaux tels que, par exemple, des rencontres des équipes nationales espoirs de la Nati ?*

La mise en conformité des infrastructures d'athlétisme va en effet occasionner une légère diminution de la surface de jeu actuelle qui doit aussi répondre à des normes de sécurité. Toutefois, ce changement ne conduira pas à l'impossibilité d'organiser des compétitions internationales pour

les équipes espoirs. La nouvelle configuration du terrain sera aux normes de la Challenge League et aussi à celles de l'UEFA. Celles-ci remplissent même les critères des dimensions de l'International Football Association Board (IFAB), dont la FIFA est membre depuis 1913. Cette fédération est responsable de développer et de préserver les Lois du Jeu.

Le Conseil d'Etat rappelle aussi que la vocation première du stade universitaire de St-Léonard est la formation des étudiantes et des étudiants et la pratique du sport universitaire. Les infrastructures d'athlétisme ont ainsi une grande importance au sein de ce stade. De plus, les écoles, les clubs et la population profitent aussi pleinement de l'ensemble des installations.

*3. Le Conseil d'Etat partage-t-il l'avis que le stade St-Léonard devrait continuer à pouvoir accueillir des matchs de football internationaux tels que, par exemple, les rencontres des équipes nationales d'espoirs de la Nati ? Si oui, comment va-t-il faire en sorte que tel sera toujours le cas ? Si non, pour quelle raison ?*

Le Conseil d'Etat est ravi que le stade universitaire de St-Léonard puisse accueillir des matchs internationaux, d'autant plus que ces événements sont bénéfiques sur divers plans autres que purement sportifs. Ceux-ci apportent une certaine visibilité à Fribourg, valorisent l'image sportive de la Ville et permettent également de générer des nuitées dans l'hôtellerie fribourgeoise. Les travaux prévus n'empêcheront pas, comme indiqué dans la réponse à la question 2, la tenue de matchs de football internationaux, les normes internationales en la matière étant respectées.

Il est par contre intéressant de relever que l'organisation de camps d'entraînements dans la zone sportive de St-Léonard, et ce dans plusieurs disciplines sportives, est encore plus porteuse en termes d'impact économique et de nuitées que des matchs internationaux ponctuels. Cette dernière partie n'est bien entendu pas liée à la dimension du terrain, mais bien à la qualité de l'infrastructure globale.

Conscients de toutes ces dimensions et contraintes, l'Université, la commission du stade et le Conseil d'Etat ont à cœur de procéder à un arbitrage des intérêts qui soit le meilleur possible.

*30 mars 2021*